



## **COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL**

### **Samedi 22 novembre 2008 – 9 h 00**

Le Conseil Syndical de l'Assemblée du Pays de Tarentaise-Vanoise légalement convoqué le 07 novembre 2008, s'est réuni le samedi 22 novembre 2008 à 9h00 – Salle du cinéma Le Doron à Brides Les Bains sous la présidence de Hervé Gaymard, Président de l'Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise, conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Délégués siégeant :**

M. Christian Seigle Ferrand - Bozel  
M. Jean Pierre Canova - Bozel  
M. Guillaume Briland - Brides les Bains  
M. Xavier Bonnet Eymard - C.C. C. A – La Côte d'Aime  
M. Bernard Aubonnet - C.C. C. A – Macôt  
M. Bernard Béraldin - C.C. C. A – Montgirod  
M. Gérard Collin - C.C. C. A – Peisey Nancroix  
M. Georges Couget - C.C. C. A - Granier  
M. Roger Poussin - C.C. C. A – Bellentre  
Mme Marie Jo Collet Beillon - C.C. V.A – Aigueblanche  
M. André Pointet - C.C. V.A – Aigueblanche  
M. Paul Guillard - C.C. V.A – La Léchère  
M. Robert Vorger - C.C. V.A - Les Avanchers  
M. René Ruffier Lanche - Champagny  
M. Hervé Gaymard - Conseil Général de la Savoie  
Mme Jacqueline Poletti - Conseil Général de la Savoie  
M. Vincent Rolland - Conseil Général de la Savoie  
M. François Dunand - Feissons sur Isère  
M. Pascal Dunand - Feissons sur Salins  
M. Bernard Ristat - Fontaine le Puits  
M. Georges Saint Germain - Hautecour  
M. Jean Laymond - Le Bois  
M. Thierry Monin - Les Allues  
M. Jean Louis Grand - M.I.H.T – Seez  
Mme Danièle Jocallaz – La Perrière  
M. Raymond Bimet - M.I.H.T – Sainte Foy  
M. Jean Claude Fraissard - M.I.H.T - Montvalezan  
M. Gaston Pascal Mousselard - M.I.H.T – Villaroger  
M. Daniel Payot - M.I.H.T – Bourg Saint Maurice  
M. Damien Perry - M.I.H.T – Bourg Saint Maurice  
M. André Plaisance - Saint Martin de Belleville  
M. Philippe Nivelles - Moûtiers  
M. René Ramaglia - Moûtiers  
M. Henri Borlet - Notre Dame du Pré  
M. Thierry Thomas - Pralognan  
M. Bernard Gombert - Saint Marcel  
M. Thierry Brunier - Saint Oyen

M. Gilbert Blanc Tailleur - Saint-Bon-Tarentaise  
M. Fernand Mugnier - Saint-Bon-Tarentaise  
Mme Denise Prieur - Salins les Thermes  
M. Maurice Scioscia – Villarlurin  
Mme Corinne Maironi –CCCA Aime  
M. Olivier Zaragoza – MIHT – Tignes

**Titulaires excusés :**

M. Fabrice Pannekoucke - Saint Jean de Belleville  
M. Jacques Laurent - Bonneval  
M. Jean René Benoit - Le Planay  
M. Armand Traissard - C.C. C. A – Montgirod représenté par son suppléant M. Bernard Béraldin  
M. Hubert Fraticelli - Fontaine le Puits représenté par son suppléant – M. Bernard Ristat  
M. Patrick Bérard – Moûtiers – représenté par son suppléant – M. René Ramaglia  
M. Jean Pierre Mirande - Saint Marcel – représenté par son suppléant M. Bernard Gombert  
Mme Chantal Bonnefoy – Villarlurin -représentée par son suppléant M. Maurice Scioscia

**Titulaire absent :**

M. Christian Raffort –Les Allues  
M. Gilles Flandin – MIHT – Les Chapelles  
M. Jean Pierre Vibert – Montagny  
M. Nicolas Briancon Marjollet - C.C. C. A – Macôt  
M. Daniel Miedan Peisey - C.C. C. A – Landry  
M. Gérard Mattis - M.I.H.T – Val d’Isère  
M. Philippe Arpin - M.I.H.T - Seez  
M. Olivier Arnault - M.I.H.T - Tignes  
M. Auguste Picollet - Conseil Général de la Savoie  
M. Lucien Spigarelli - C.C. C. A – Aime  
Mme Véronique Gensac - C.C. C. A – Valezan  
M. Jean François Rochaix - C.C. V.A – La Léchère

**Assistait également au Comité Syndical :**

M. Eric Laruaz – Directeur APTV

**1 - APPROBATION DU COMPTE - RENDU DU 22 NOVEMBRE 2008**

Aucune remarque n’est faite sur les comptes-rendus des comités syndicaux du 16 mai 2008.

**2 – RENOUELEMENT DU POSTE DE CHARGE DE MISSION PATRIMOINE-CULTURE  
A TEMPS COMPLET SUR 3 ANS**

Le Président rappelle que la mission d’ingénierie patrimoine culture avait été mise en œuvre dans le cadre des actions du développement de la politique patrimoine et culture constituant un volet du projet de territoire Tarentaise-Vanoise des prochaines années, piloté par l’APTV.

Les missions déjà réalisées sont variées et consistent aussi bien à mener des opérations portées directement par l’APTV, qu’à soutenir différents acteurs locaux du domaine de la culture et du patrimoine.

Le développement d’une politique patrimoniale et culturelle à l’échelle de la vallée a exigé depuis plusieurs années une chargée de mission pour :

- . définir et mettre en œuvre une politique patrimoine et culture pour la Tarentaise,
- . valoriser les patrimoines et les éléments culturels de la vallée,
- . sensibiliser les locaux à leurs patrimoines et travailler à leur appropriation,

- . soutenir les porteurs de projets du domaine de la culture et du patrimoine,
- . animer le Pays d'Art et d'Histoire pour la Tarentaise,
- . développer une vie culturelle locale pour les habitants : mise en réseau et relais des acteurs locaux,
- . mettre en œuvre les démarches et études culture ou patrimoine à l'échelle Tarentaise,
- . développer la culture scientifique et technique notamment auprès des jeunes de la vallée,
- . développer les savoir-faire traditionnels de la vallée,
- . professionnaliser les acteurs de la culture et du patrimoine.

Le poste de chargé de mission patrimoine culture est défini en complément et cohérence avec les différents intervenants locaux, dont notamment la FACIM.

Il est rappelé que le poste de chargé de mission patrimoine et culture est aidé à plus de 70 % dans le cadre des procédures contractuelles : Contrat de Développement Rhône-Alpes et Contrat Territoire de Savoie.

Le contrat « emploi-jeune » de Karine Mugnier arrivant à terme et n'étant pas renouvelable, il s'avère nécessaire, afin de poursuivre les opérations en cours et de concrétiser les nombreux projets, de créer (renouveler) un poste de chargé de mission à temps complet assimilé à un grade de la catégorie A

Il est proposé au Conseil Syndical de créer à compter du 29 décembre 2008 ce poste de chargé de mission patrimoine-culture à temps complet pour une durée de 3 ans

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, vote à l'unanimité : (M. Fernand MUGNIER ne prend pas part au vote)

- la création à compter du 29 novembre 2009 pour 3 ans d'un poste de chargé de mission patrimoine-culture à temps complet assimilé à un grade de la catégorie A pour poursuivre les opérations en cours et concrétiser les nombreux projets.

### **3 - SOLLICITATION DES AIDES POUR LES POSTES DE L'APTV SUR L'ANNEE 2009**

Au sein des contrats avec la Région Rhône-Alpes (CDRA) et le Conseil Général (CTS et Plan Forêt - filière bois), des aides sont possibles pour les différents postes au sein de l'APTV sur l'année 2009 : animation générale du CDRA, patrimoine-culture, tourisme et « forêt-paysage ». Les postes de secrétariat et d'assistante administrative sont en partie intégrés dans les demandes de financement et bénéficient donc aussi en partie d'aides.

Ainsi, il est proposé que l'APTV valide ces postes sur l'année 2009 et la sollicitation des subventions régionales et départementales.

#### **Poste Animation générale du CDRA année 2009 - Sollicitation des subventions Région Rhône Alpes**

Après une année opérationnelle et dans le prolongement des étapes précédentes (préparation et validation), l'animation de la démarche CDRA-CTS est assurée par l'APTV. La mission comprend plusieurs tâches :

- .le suivi de la procédure: extranet régional, transmission et suivi des dossiers de demande de subvention, politiques régionales, bilans intermédiaires, ...
- . le soutien aux porteurs de projets CDRA : aide au montage des dossiers, suivi des projets, ...
- . le lien avec le CLD,
- . la mise en place et le suivi d'actions portées par l'APTV,
- . les relations avec la Région et le Département : politiques régionales, ...

La mission est réalisée par le directeur de l'APTV.

Cette mission d'un montant totale maximum de 80 000 €, prend en compte l'ensemble des charges du poste de directeur, d'une partie de secrétariat et de comptabilité (25 % d'un temps complet) ainsi que différentes charges de structure (location de bureau, affranchissement,...).

Il est proposé que le Comité syndical sollicite une aide de 50 % auprès de la Région sur un montant subventionnable de 80 000 €.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, vote à l'unanimité :

- la poursuite sur l'année 2009 de l'animation du CDRA comprenant le poste de directeur, une part d'un temps de travail administratif secrétariat et comptabilité (1/4 TC), les charges de fonctionnement correspondantes ;
- la sollicitation de la région des subventions CDRA correspondantes (50%).

### **Poste Chargée de mission Patrimoine Culture - année 2009** **Sollicitation des subventions Région Rhône Alpes et Conseil Général**

Depuis janvier 2008, le poste d'assistant du patrimoine a évolué vers un poste de chargé de mission Patrimoine et Culture réparti comme suit :

- 2/3 temps consacrés à la valorisation du patrimoine (accompagnement des initiatives locales et développement du Pays d'art et d'histoire en Tarentaise en lien avec la FACIM),
- 1/3 temps consacré au développement culturel.

Cette évolution répond à un besoin en terme de mise en réseau des acteurs du patrimoine et de développement de la coordination culturelle à l'échelle de la Tarentaise.

Cette mission d'un montant de 48 000 €, prend en compte l'ensemble des charges du poste, salaire et fonctionnement et 12 % d'un temps de secrétariat.

Il est proposé que le Comité syndical sollicite les aides de :

- . 50 % auprès de la Région sur un montant subventionnable de 48 000 €,
- . 30 % auprès du Conseil Général sur un montant subventionnable de 32 000 € (2/3 du poste).

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, vote à l'unanimité : (les Conseillers généraux ne prennent pas part au vote) :

- la mise en place de la mission « patrimoine-culture »
- la sollicitation de la Région des subventions correspondantes (50%),
- la sollicitation du Conseil Général des subventions correspondantes (30%).

### **Poste Chargée de mission tourisme - année 2008** **Sollicitation des subventions Région Rhône Alpes et Conseil Général**

Conformément au contrat de travail proposé précédemment, le Comité syndical poursuit sur l'année 2009 la mission « tourisme ».

Cette mission d'un montant maximum de 48 000 €, prend en compte l'ensemble des charges du poste, salaire et fonctionnement et 12 % d'un temps de secrétariat.

Elle porte sur la mise en place des actions inscrites au CDRA-CTS :

- . l'animation et la mise en réseau des acteurs touristiques,
- . la mise en œuvre des actions touristiques à l'échelle de la Tarentaise, et notamment en terme de politique d'accueil et de promotion.
- . le soutien aux projets de développement touristique.

Cette mission d'un montant de 48 000 €, prend en compte l'ensemble des charges du poste, salaire et fonctionnement et 12 % d'un temps de secrétariat.

Il est proposé que le Comité syndical sollicite les aides pour un montant subventionnable de 48 000 € :

- . 50 % auprès de la Région
- . 30 % auprès du Conseil Général

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, vote à l'unanimité : (les Conseillers généraux ne prennent pas part au vote) :

- la mise en place de la mission « tourisme »
- la sollicitation de la Région des subventions correspondantes (50%),
- la sollicitation du Conseil Général des subventions correspondantes (30%).

### **Poste Chargée de mission forêt-paysage année 2009** **Sollicitation des subventions Région Rhône Alpes et Conseil Général**

Le Comité syndical poursuit sur l'année 2009 la mission d'ingénierie «forêt-paysage» notamment en vue de mettre en œuvre sur les thématiques :

- . paysage (25 % du temps) le suivi des actions paysage du CDRA-CTS, de la charte paysagère et architecturale, la mise en place de l'observatoire photographique du paysage, l'expérimentation de valorisation paysagère des axes routiers à enjeux touristiques, l'assistance au montage d'un projet « vignes », des actions « vergers » et « abeille noire de Savoie », le suivi de la mise en place du Mémento des Espaces Naturels et la prise en compte du paysage dans les différents projets de territoire.
- . forêt (75 % du temps) avec la mise en œuvre des actions la Charte Forestière de Territoire dont notamment le suivi du Plan de Mobilisation des Bois, la mise en place de projets pour adapter l'exploitation forestière aux risques naturels, de stratégies pour développer le bois énergie notamment en travaillant sur la valorisation des purges après coupe, la mise en place d'un observatoire des dégâts de gibier en forêt, l'assistance à la concrétisation d'un projet collectif de séchage des bois d'œuvre.

Cette mission d'un montant maximum de 48 000 €, prend en compte l'ensemble des charges du poste, salaire et fonctionnement et 12 % d'un temps de secrétariat.

Une communication est également intégrée pour la mission « forêt-filière bois » prise en compte par le Département.

Il est proposé que le Comité syndical sollicite les aides correspondantes :

- . 20 400 € de la Région (42.5 %) sur un montant subventionnable de 48 000 €,
- .16 000 € du Conseil Général sur un montant subventionnable de 41 000 € (2/3 du poste + communication),

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, vote à l'unanimité : (les Conseillers généraux ne prennent pas part au vote) :

- la mise en place de la mission « forêt et paysage »
- la sollicitation de la Région des subventions correspondantes (42.50%) sur un montant subventionnable de 48 000.00 €, soit une aide de 20 400 €,
- la sollicitation du Conseil Général des subventions correspondantes de 16 000 € sur un montant subventionnable de 41 000.00 € pour la mission « forêt » (2/3 du poste + communication).

## **Poste Chargée de mission eau année 2009** **Sollicitation des subventions Région Rhône Alpes**

En 2004, le Comité d'Agrément Rhône-Méditerranée-Corse a délibéré favorablement sur la candidature de la vallée de l'Isère à un Contrat de Bassin Versant.

Une chargée de mission a été embauchée à partir de juin 2005 et depuis, l'élaboration du Contrat de Bassin Versant est en cours. Son approbation devrait survenir courant 2009 et sa mise en œuvre entre 2009-2014.

De juin 2005 à juin 2007, l'APTV a bénéficié d'une aide de la Région sur le poste de chargée de mission de Contrat de Bassin Versant dans le cadre d'une convention « emploi environnement ».

Depuis juin 2007, suite à une demande de la Région, le poste est financé dans le cadre de la politique « eau ».

Il est rappelé que la totalité des aides Agence de l'eau plus Région s'élève à 80 %.

L'aide régionale peut atteindre un maximum de 19 500 € en 2009.

Il est proposé que le Comité syndical sollicite les aides (maximum de 40 %) auprès de la Région pour l'année 2009 dans le cadre de la convention « eau » sur un montant subventionnable de 65 000 €.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, vote à l'unanimité :

-la sollicitation d'une aide maximum auprès de la Région Rhône-Alpes pour le poste de chargé de mission Contrat de Bassin Versant (masse salariale, déplacement et mission, formation et documentation...) sur l'année 2009.

## **Poste Chargée de mission PCS – DICRIM année 2009** **Sollicitation des subventions**

Dans le cadre de la politique concertée sur l'eau à l'échelle de la vallée et afin de travailler concrètement sur la réalisation des Plans Communaux de Sauvegarde communément appelé PCS, et des Documents d'Information sur les Risques Majeurs (DICRIM), une chargée de mission a été recrutée en juin 2007 afin de soutenir les communes dans la mise en place de ces documents.

A ce jour 24 communes concernées par l'obligation et engagées dans la démarche de l'APTV, ont finalisée la phase 1 de diagnostic des risques et recensement des moyens. La phase 2 dite de gestion opérationnelle est en cours, le PCS documentaire a été conçu.

33 DICRIM seront ensuite à élaborer.

Si le poste de chargée de mission PCS DICRIM a été conçu sur une durée de 2 ans se terminant le 31 mai 2009, la finalisation des PCS et des DICRIM des différentes communes exigera peut-être une poursuite de quelques mois de la mission. Ainsi, au cours du printemps, l'APTV devra se positionner sur une prolongation du contrat. La demande de subvention n'engage en rien la suite, mais permet de s'adapter aux différentes décisions qui seront prises.

Il est proposé de solliciter les aides maximum auprès de la région Rhône-Alpes, du Conseil Général, de l'Etat et de l'Europe pour la mise en place de cette ingénierie locale PCS – DICRIM pour l'année 2009 sur un montant subventionnable de 45 000 €.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, vote à l'unanimité (les conseillers généraux ne prennent pas part au vote) :

- la sollicitation de la Région des subventions maximum sur un montant subventionnable de 45 000.00 €,
- la sollicitation du Conseil Général des subventions maximum sur un montant subventionnable de 45 000.00 €,
- la sollicitation de l'Europe au titre du Feder pour un montant subventionnable de 45 000.00 €.

#### **4 - DEVELOPPEMENT DU PAYS D'ART ET D'HISTOIRE DES HAUTES VALLEES DE SAVOIE**

Depuis le renouvellement et la signature de la convention du Pays d'Art et d'Histoire en décembre 2006, l'APTV participe à la définition des orientations et au financement des actions menées sur le territoire de Tarentaise par le Pays d'Art et d'Histoire des hautes vallées de Savoie.

Les prochaines actions seront mises en place et animées par la FACIM en concertation avec l'APTV selon la convention du Pays d'Art et d'Histoire :

- Outils de communication et de sensibilisation : réédition de la brochure « Au fil du Pays » en français, anglais et italien.
- Animations et médiation autour du patrimoine de proximité à destination de la population locale : rendez-vous gastronomiques et regards d'artistes en automne.
- Développement d'un nouvel itinéraire de découverte patrimoniale sur la thématique des alpages : mission d'étude, voyage d'étude, formation des guides-conférenciers.
- Etude de faisabilité sur le projet de centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) à l'échelle du Pays d'art et d'histoire.
- Participation à la vie du réseau des Villes et Pays d'art et d'histoire dans le cadre de l'association nationale (ANVPAH) : adhésion au réseau, participation à l'édition d'un guide Gallimard sur les villes et pays d'art et d'histoire.

Ces prochaines opérations sont évaluées à 12 000 €.

Il est proposé de solliciter les aides de la Région CDRA (40 %) et du Département CTS (40%).

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, vote à l'unanimité (les conseillers généraux ne prennent pas part au vote) :

- la participation aux actions du pays d'art et d'Histoire menées en 2009 pour un montant de 12 000 €
- la sollicitation auprès de la Région des subventions correspondantes (40%),
- la sollicitation auprès du Conseil Général des subventions correspondantes (40%).

#### **5 – SENSIBILISATION AUX SAVOIR-FAIRE TRADITIONNELS LIES A LA CONSTRUCTION**

Afin de sauvegarder et diffuser les techniques de construction et de restauration traditionnelles et de développer les compétences locales, l'APTV met en place des actions de sensibilisation et de conseil dans ce domaine.

Initiée dans le cadre du CGD, puis prolongée avec le CDRA-CTS, cette démarche permet de proposer une aide théorique et technique aux artisans et aux communes se trouvant face au problème de la restauration du bâti ancien.

Elle se décline en différentes opérations :

- Organisation de formation-actions à destination des artisans, architectes, services techniques, élus et acteurs du patrimoine de Tarentaise. (En 2007-2008 : 2 journées et un chantier-école).
- Mission de conseil auprès des communes, sous forme d'assistance technique au projet, d'aide pratique à la réalisation par le conseil et le suivi du déroulement du chantier. Dans aucun cas, la mission n'est une mission de maîtrise d'œuvre. (En 2007-2008 : 11 communes / 13 édifices ont été concernés sur les 4 cantons).

L'ensemble est animé par Hervé Nicolas, spécialiste reconnu de la restauration du bâti ancien.

Il est proposé de poursuivre l'opération pour un montant de 5 000 € et de solliciter les aides (40 %) de la Région dans le cadre du CDRA-PSADER et 40 % du Département à travers le CTS.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, vote à l'unanimité (les conseillers généraux ne prennent pas part au vote) :

- la poursuite de l'opération « savoir faire traditionnel liés à la construction »
- la sollicitation auprès de la Région des subventions correspondantes (40%),
- la sollicitation auprès du Conseil Général des subventions correspondantes (40%).

## **6 - DIFFUSION DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE**

Depuis fin 2003, le CGD puis l'APTV ont coordonné et mis en place des actions de diffusion de la culture scientifique et technique à l'échelle de la Tarentaise, en s'appuyant sur le *Garage de l'Electrobus* et à travers le poste d'assistant du patrimoine.

Depuis janvier 2008, la chargée de mission Patrimoine et Culture joue un rôle d'impulsion et de coordination des actions de culture scientifique et non plus d'animation.

Ainsi, afin de garantir la continuité de cette démarche auprès de tous les scolaires de Tarentaise, l'APTV porte différentes actions :

- Poursuite des animations pédagogiques : animation d'ateliers en classe et au sein du *Garage de l'Electrobus* (interventions de guides-conférenciers),
- Organisation d'expositions temporaires autour de thèmes scientifiques.

Cette démarche permet d'ouvrir les enfants de Tarentaise (et la population locale) à la culture scientifique et technique, ainsi que de les sensibiliser à des thématiques environnementales (énergies renouvelables, économies d'énergie, protection de la ressource en eau, etc.).

Ces opérations sont évaluées à 5 000 €.

Il est proposé de solliciter les aides de la Région (50 %) et du Département (30%).

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, vote à l'unanimité (les conseillers généraux ne prennent pas part au vote) :

- la mise en œuvre des actions de diffusion de la culture scientifique,
- la sollicitation auprès de la Région des subventions correspondantes (50%),
- la sollicitation auprès du Conseil Général des subventions correspondantes (30%).

## **7 - ETUDE DES LIAISONS FOND DE VALLEE STATIONS ; REALISATION ET DEMANDE DE SUBVENTION**

Les migrations quotidiennes « domicile travail » durant la saison d'hiver entre les fonds de vallée et les stations apparaissent comme une problématique importante du territoire et de ses habitants : coût du transport, stationnement en station, environnement, ....

Ainsi, l'APTV propose de mettre en place au cours de l'hiver 2009 des enquêtes « cordons » et des comptages routiers afin d'analyser finement les flux des personnes travaillant en station au cours de la saison d'hiver. Le but de cette démarche est de mieux appréhender la réalité des échanges fonds de vallée/stations (trafic, fréquence, nombre de personnes, horaire, ...) afin de repenser à terme, avec notamment le concours du Conseil Général de la Savoie, une offre de transport collectif adapté aux travailleurs saisonniers (contraintes horaires et financières).

Le constat est qu'actuellement, hormis quelques démarches « pilotes » et les autocars mis en place par les sociétés de remontées mécaniques, l'offre de transport collectif ne répond pas aux attentes.

Suite à une discussion au sein de la commission transport, il est proposé de retenir les principales montées en stations.

Initialement, l'analyse du phénomène devait se faire à travers les intercommunalités. La généralisation du questionnement à tous les secteurs de Tarentaise a amené à envisager une démarche commune et globale à l'échelle de toute la vallée, mutualisant la méthodologie et minimisant ainsi les coûts.

Il est proposé que :

- . l'APTV réalise l'étude des flux fond de vallée stations pour un montant estimé à 100 000 € maximum.
- . l'APTV sollicite les aides maximum du Conseil Général dans le cadre du CTS (25 000 €) et sur les lignes de crédits spécifiques,
- . l'APTV sollicite les aides du Conseil Régional dans le cadre du CDRA sur les lignes restantes à affectées de l'axe 1 - Environnement et espace.
- . l'APTV autorise son Président à signer les marchés correspondants.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, vote à l'unanimité (les conseillers généraux ne prennent pas part au vote) :

- la réalisation de l'étude des flux fond de vallée stations pour un montant maximum de 100 000 €,
- la sollicitation auprès de la Région des subventions maximum dans le cadre du CDRA sur les lignes restantes à affectées de l'axe 1-environnement et espace,
- la sollicitation auprès du Conseil Général des subventions maximum dans le cadre du CTS (25 000 €) et également sur les lignes de crédit spécifiques,
- la sollicitation des aides maximum de l'Etat et de l'Europe.

## **8 – MEMENTO DES ESPACES NATURELS DE TARENTEISE : REALISATION ET CONVENTION AVEC LE CONSERVATOIRE DU PATRIMOINE NATUREL DE SAVOIE.**

Le Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Savoie (CPNS) a comme mission de porter à connaissance de tous les publics les éléments du patrimoine naturel savoyard.

Dans le contexte des dynamiques territoriales, le CPNS réalise avec le soutien du Conseil régional Rhône-Alpes et du Conseil général une collection de documents pratiques à l'échelle des territoires à destination des élus ayant comme objectifs :

- o de porter à connaissance les différents inventaires environnementaux à une échelle communale.
- o d'apporter la lisibilité nécessaire à la compréhension des différents zonages et procédures.
- o de déterminer à l'échelle communale les enjeux de préservation du patrimoine naturel.

Le travail n'apporte aucune contrainte ou zonage supplémentaire, mais ne fait que reprendre et regrouper les différents éléments des réglementations existantes.

Le C.P.N.S. est maître d'ouvrage de l'opération et à ce titre s'engage à réaliser le document pour la Tarentaise.

Ces travaux concernent l'animation du comité de pilotage, la rédaction des articles, la réalisation des cartes, l'iconographie, l'impression des documents, la diffusion des exemplaires auprès de ses partenaires et des bibliothèques du territoire.

Pour sa part, L'APTV s'engage à mettre en place un groupe de travail qui fera office de comité de pilotage. L'APTV financera 20 % du document (conception, réalisation, impression, ...). Le coût de l'ensemble du travail pour le document est de 6 537 € sur la base de 200 numéros pour le CPNS et 150 numéros pour L'APTV. Les exemplaires supplémentaires seront entre 16 et 17 € selon le nombre.

Il est proposé que le Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie et l'APTV collaborent dans le cadre d'une convention pour la réalisation du numéro de la collection « Mémento du patrimoine naturel » sur le territoire de Tarentaise-Vanoise.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, vote à l'unanimité :

- la création d'un comité de pilotage local,
- l'engagement financier de l'APTV à hauteur de 6 537 € soit 20% du document

autorise monsieur le président à signer la convention entre L'APTV et le conservatoire du patrimoine.

## **9 - ACCOMPAGNEMENT POUR L'EVOLUTION DES STATUTS AFIN DE PORTER LE SCOT TARENTEISE.**

Sans présager le futur positionnement des élus de Tarentaise sur la mise en œuvre d'un SCOT à l'échelle de la vallée, il semble nécessaire de cadrer précisément les conditions de portage et les contraintes de la mise en œuvre d'un tel outil. Un éclairage précis doit être porté sur :

- . les procédures et démarches nécessaires pour doter le syndicat de la compétence SCOT (modification des statuts du syndicat et des communautés de communes adhérentes le cas échéant, délibérations...)
- . les délibérations à prendre au niveau des communes, intercommunalités et APTV,

- . les conséquences relatives à la prise de compétences SCOT, notamment par rapport au Département.

Il est proposé de missionner un bureau compétent sur ces aspects de portage juridique du SCOT et d'accompagner l'APTV dans une éventuelle évolution des statuts. L'estimation financière est de 4 000 € maximum.

Cette mission peut vraisemblablement être subventionnée par la Région (CDRA) et le Département (CTS), il est donc proposé de solliciter les aides financières de ces partenaires

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, vote à l'unanimité (les conseillers généraux ne prennent pas part au vote) :

- de missionner un bureau compétent pour accompagner juridiquement et techniquement l'APTV dans une éventuelle évolution des statuts et la mise en œuvre du portage du SCOT,
- la sollicitation auprès de la Région des subventions correspondantes (40%) sur un montant subventionnable de 4000 € soit une aide régionale de 1 600 €,
- la sollicitation auprès du Conseil Général des subventions correspondantes (40%) sur un montant subventionnable de 4000 € soit 1 600 €.

## **10 - INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR PRINCIPAL DE MOUTIERS**

Monsieur le Trésorier Principal de Moûtiers a fait une demande concernant l'attribution d'une indemnité de conseil en contrepartie des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, conformément à un arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et du 12 juillet 1990.

Il est proposé d'attribuer cette indemnité de Conseil à Monsieur Pierre BURQUIER à défaut son successeur, Trésorier Principal et Receveur Municipal du Syndicat, au taux de 100 % à compter du 01 janvier 2008 et durant la totalité du mandat électif en cours.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré,

- décide à l'unanimité d'attribuer l'indemnité de conseil à Monsieur Pierre BURQUIER à défaut son successeur, trésorier principal et receveur Municipal du Syndicat, au taux de 100% à compter du 01 janvier 2008 et durant la totalité du mandat électif en cours.

## **11 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

. Prochain Comité Syndical :

- . **18 décembre 2008 – 19 Heures Salle Polyvalente de Macôt** : SCOT, Débat d'Orientation Budgétaire de l'APTV,
- . **février 2009** : Budget Primitif 2009 et Compte Administratif 2008,

Le Comité Syndical prend fin à 9 h 45.

A Moûtiers, le 25 novembre 2008  
Le Président  
Hervé GAYMARD

